

SÉANCE DU 1^{ER} MAI 2017

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 1^{er} mai 2017 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8.- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*;
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*;
 - 8.3 – *Inspecteur à la voirie*;
 - 8.4 – *Dépôt des p.v. de la MRC*;
- 9.- Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur au 2016-12-31;
- 10.- Autorisation de signataire à la vente pour non-paiement de taxes;
- 11.- Dépôt du rapport trimestriel au 2017-03-31;
- 12.- Gravier saison 2017, Résultat de l'appel d'offres;
- 13.- Abat-poussière saison 2017, résultat de l'appel d'offres;
- 14.- Autorisation pour nivelage;
- 15.- Entretien des pelouses 2017;
- 16.- Varia ouvert;
 - 16.a – *Suivi du CCU*;
- 17.- Période de questions;
- 18.- Fin de la séance.

2017-044 *résolution no 2017-044*

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 1^{er} mai 2017.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 avril 2017

2017-045 *résolution no 2017-045*

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017 est adopté avec correction.

ADOPTÉE

4) Période de questions

Monsieur Yves Thérout demande la permission de traverser une tuyauterie dans le chemin de la Rivière-du-Nord à proximité du 695, chemin Rivière-du-Nord.

2017-046 **résolution no 2017-046**

Attendu que Monsieur Yves Thérout souhaite procéder à des travaux d'enfouissement de tuyauterie traversant le chemin Rivière du Nord, sur une longueur approximative de 12.19 mètres et à une profondeur suffisante permettant la municipalité d'entretenir le chemin et les fossés sans inconvénient, pour desservir une station de pompage, à proximité du 695, chemin Rivière-du-Nord;

Attendu que la mise en place de cette infrastructure ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Newport ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation à Monsieur Yves Thérout de faire les dits travaux. Les travaux sont à son entière responsabilité ainsi que les frais.

ADOPTÉE

Madame Thérèse Ménard pose des questions sur le colloque du CAMF (Carrefour action municipale et famille). Monsieur le Maire répond. Monsieur Thérout demande des informations sur le formulaire de plainte d'évaluation. Une réponse est donnée.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2017-05-01 été remise à tous les membres du conseil.

2017-047 **résolution no 2017-047**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la correspondance 2017-05-01 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- M.R.C. du Haut-Saint-François - Copie de résolution d'appui à Valoris adoptée par le conseil de la MRC, invite les municipalités à appuyer.

2017-048 **résolution no 2017-048**

ATTENDU QUE Valoris a été créée par la ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François afin de détourner le plus possible de matières résiduelles de l'enfouissement, en complément des autres mesures à la source et en respect des 3 RV;

ATTENDU QUE le détournement de matières doit atteindre, le plus rapidement possible, zéro enfouissement;

ATTENDU QUE la seule façon d'atteindre et dépasser les objectifs nationaux actuels fixés par le PGMR du gouvernement et éventuellement zéro enfouissement, est de mettre à contribution un détournement par le tri des ordures résidentielles, des CRD et des ICI;

ATTENDU QUE l'utilisation des technologies comme celles présentes dans les trois lignes de tri du centre de tri de 32 M \$ de Valoris, permet des taux de détournement

inégalés, et ce même en période de rodage;

ATTENDU QUE Valoris a été créée également dans le but de servir de moteur à une filière de développement économique de valorisation des matières résiduelles issues du tri et potentiellement très créatrice d'emplois de qualité, notamment dans son éco-parc industriel;

ATTENDU QUE Valoris a mis sur pied ou attiré dans ses locaux, avec des partenaires, un trio permettant de maximiser la proactivité afin de soutenir le développement de cette filière : le créneau ACCORD des biotechnologies environnementales, le commissaire à l'éco-parc et le centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles de l'Estrie;

À CES CAUSES, sur la proposition du conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, **IL EST RÉSOLU** d'appuyer la démarche en cours de Valoris afin d'obtenir:

- la reconnaissance de Recyc-Québec d'être un maillon essentiel de la chaîne de détournement des matières résiduelles de l'enfouissement, avec tous les avantages consentis aux autres moyens complémentaires pour des mesures à la source;
- toute autre reconnaissance par le gouvernement du Québec lui permettant de jouer son rôle essentiel dans la chaîne de détournement par le tri, par exemple par de l'aide au fonctionnement et à la compensation, comme celle accordée aux centres de tri dédiés à la collecte sélective;
- du financement afin de soutenir sa stratégie de développement de la filière de valorisation, notamment pour aider pour le tri, le traitement, la R&D, les projets pilotes et les projets d'entreprises

ADOPTÉE

2- CREE (Conseil régional de l'environnement de l'Estrie - Renouveau au CREE pour l'année 2017-2018 à 75 \$.

2017-049 **résolution no 2017-049**

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller René Tétrault, il est résolu que la municipalité de Newport adhère au Conseil régional de l'environnement à \$ 75,00 pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE

3- Municipalité d'Elgin - Demande d'appui au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Dépenses pour l'entretien hivernal.

2017-050 **résolution no 2017-050**

Attendu que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

Attendu que le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

Attendu que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

Attendu que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- sécurité
- chaussée

- drainage
- abords de route

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

- achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)
- achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.);

Attendu que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissibles au PAERRL;

Attendu que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

Attendu que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

EN conséquence, il est proposé par le conseiller René Tétreault appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau et résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de Newport demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL.

De transmettre copie de la présente résolution à toutes les municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député Ghislain Bolduc.

ADOPTÉE

4- Municipalité du Canton de Westbury - Copie de résolution demandant à Valoris de procéder avec diligence à la préparation du rapport financier.

5- Carrefour de solidarité internationale - Invitation à assister au 4^e dépôt des recommandations du Comité municipal jeunesse, le 11 mai à la salle du conseil des maires de la MRC du 10h00 à 13h00. Le CMJ regroupe des jeunes de niveau secondaire de la Cité-école Louis St-Laurent qui se préparent depuis janvier.

6- UPA Haut Saint-François - Invitation pour une visite de territoire de la MRC le 6 mai. La visite est remise à plus tard durant l'année.

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2017-04-30 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

24	Stanley et Danny Taylor transp. (ordure & recyclage)	5 091.78 \$
26	MRC Haut St-François (Téléphonie -hono.urbanisme	272.45 \$
32	Nielsen & Fils Garage (essence)	235.00 \$
33	Fonds d'infos. territoires (Mutations Mars)	5.05 \$
34	Régie de récupération de l'Estrie (Quote-Part)	2 835.00 \$
78	Trspt & Excav. J. Ménard (gravier dégel)	422.52 \$

128	Gravière Bouchard (gravier dégel)	2 121.29 \$
141	Ville de Cookshire-Eaton (2 ^e vers. Quote-part 2017)	44 043.00 \$
257	Régie Haut St-François & Sherbrooke (enfouissement)	582.94 \$
334	Publiforme Inc. (signalisation)	82.78 \$
382	Lyne Maisonneuve (agente ressources)	604.40 \$
404	Location F. Lapointe (échafaud pour réparation)	29.89 \$
406	Chantal Auger (concierge)	300.00 \$
450	CST Canada (diesel tracteur)	111.89 \$
473	La Cartoucherie (imprimante)	689.80 \$
481	Vecteur T.I. Intern. (location conférence Mada)	57.49 \$
482	Daniel Labonté (conférence Mada le 22-04-2017)	100.00 \$
483	Remboursement Jonathan Fortin (siège camionnette)	120.72 \$
	Remise gouvernementale d'Avril 2017	1 060.00 \$
	Hydro-Québec	1 365.09 \$
32	Nielsen & Fils (Essence,pneu,pare-brise,chang.huile)	1 351.55 \$
128	Gravière Bouchard Inc. (gravier dégel)	2 304.77 \$
256	Scalabrini & Fils Inc.(transport gravier et nivelage)	2 506.58 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	66 293.99 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire du Conseil	2 838.04 \$
	Salaire d'Avril	6 271.50 \$
	Gravière Bouchard	224.20 \$
	Régie du HSF (enfouissement)	502.91 \$
	Earl & Judy Stanley (partie de tire)	250.00 \$
	MRC du HSF (in & out ref : vente pour taxes)	643.11 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	10 729.76 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	77 023.75 \$

2017-051 Résolution no **2017-051**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseillers

La conseillère Désindes n'a pas de compte rendu.
La conseillère Yeates Dubeau informe de la préparation d'une activité pour les citoyens dans le cadre de MADA.
Le conseiller Bowker donne un compte-rendu sur l'agglomération.

8.2) Inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport d'avril 2017.

8.3) Inspecteur à la voirie

Le conseil prend connaissance du rapport déposé.

8.4) Dépôt du procès-verbal de la MRC

Le rapport du procès-verbal en date du 15 mars 2017 a été déposé.

9) Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur au 2016-12-31

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier pour l'année 2016 et le rapport des vérificateurs externes préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, et présenté lors du comité de travail, le 6 mars dernier.

2017-052 Résolution no 2017-052

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 2016-12-31 soit accepté.

ADOPTÉE

10) Autorisation de signataire à la vente pour non-paiement de taxes

2017-053 résolution no 2017-053

ATTENDU QUE la présence d'une personne représentant la municipalité de Newport est requise lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxe, qui se tiendra le jeudi 8 juin 2017 aux locaux de la MRC du Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Timothy Morrison et résolu d'autoriser Monsieur Lionel Roy maire, à agir à titre de représentant de la municipalité de Newport lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 8 juin 2017 aux locaux de la MRC du Haut-Saint-François, et, si le besoin se présente, le maire est autorisé à enchérir sur les immeubles situées sur notre territoire qui seront mis en vente, jusqu'à un montant total des taxes municipales et scolaires dues plus les frais et intérêts.

ADOPTÉE

11) Dépôt du rapport trimestriel

Le rapport sur les états comparatif portant sur les revenus et les charges de la municipalité au 31 mars 2017 est déposé.

12) Gravier saison 2017, résultat de l'appel d'offres

Le 26 avril 2017, à 11 heures 01 minutes

Personnes présentes :

- Lise Houle, directrice générale/secrétaire-trésorière
- Vanessa Ménard
- Marie-Josée Bouchard
- Jacques Labranche

Soumissions reçues :

CIRCUIT NUMÉRO 1

+/-2550 tonne

	Prix à la tonne transporté (\$/t)	Total taxes avant (\$)	Total taxes avec (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			

Scierie Labranche Inc.	14.25 \$/t.	36 337.50 \$	41 779.05 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	0 \$/t.	0 \$	0 \$
Gravière Bouchard Inc.	15.25 \$/t.	38 887.50 \$	44 710.91 \$

	Prix à la tonne non transporté (\$/t)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	8.25 \$/t.	21 037.50 \$	24 187.87 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	0 \$/t.	0 \$	0 \$
Gravière Bouchard Inc.	8.60 \$/t.	21 930.00 \$	25 214.02 \$

CIRCUIT NUMÉRO 2

+/- 2350 tonnes

	Prix à la tonne non transporté (\$/t)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	16.40 \$/t.	38 540.00 \$	44 311.37 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	0 \$/t.	0 \$	0 \$
Gravière Bouchard Inc.	13.90 \$/t.	32 665.00 \$	37 556. 58 \$

	Prix à la tonne non transporté (\$/t)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	8.00 \$/t.	18 800.00 \$	26 615.30 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	0 \$/t.	0 \$	0 \$
Gravière Bouchard Inc.	8.60 \$/t.	20 210.00 \$	23 236.45 \$

CIRCUIT NUMÉRO 3

+/- 2550 tonnes

	Prix à la tonne non transporté (\$/t)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	16.78 \$/t.	42 789.00 \$	49 196.656\$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	13.80 \$/t.	35 190.00 \$	40 459.70 \$
Gravière Bouchard Inc.	15.65 \$/t.	39 907.50 \$	45 883.65 \$

	Prix à la tonne non transporté (\$/t)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
9785			

Scierie Labranche Inc.	8.00 \$/t.	20 400.00 \$	23 454.90 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	7.75 \$/t.	19 762.50 \$	22 721.94 \$
Gravière Bouchard Inc.	8.60 \$/t.	21 930.00 \$	25 214.02 \$

CIRCUIT NUMÉRO 4

+/- 2550 tonnes

	Prix à la tonne transporté (\$/t)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	16.78 \$/t.	42 789.00 \$	49 196.65 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	12.85 \$/t.	32 767.50 \$	37 674.44 \$
Gravière Bouchard Inc.	13.30 \$/t.	33 915.00 \$	38 993.77 \$

	Prix à la tonne non transporté (\$/t)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	8.00 \$/t.	20 400.00 \$	23 454.90 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	7.75 \$/t.	19 762.80 \$	22 721.94 \$
Gravière Bouchard Inc.	8.60 \$/t.	21 930.00 \$	25 214.02 \$

La directrice générale / secrétaire-trésorière
Lise Houle

2017-054 *résolution no 2017-054*

CIRCUIT NUMÉRO 1

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu d'accorder un contrat à Scierie Labranche Inc. pour +/- **2 550** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour le montant de 41 779.05 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 26 avril 2017 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

2017-055 *résolution no 2017-055*

CIRCUIT NUMÉRO 2

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu d'accorder un contrat à Gravière Bouchard Inc. pour +/- **2 350** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour le montant de 37 556.58 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 26 avril 2017 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

2017-056 *résolution no 2017-056*

CIRCUIT NUMÉRO 3

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu d'accorder un contrat à Transport

& Excavation Jocelyn Ménard pour +/- **2 550** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour le montant de 40 459.70 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 26 avril 2017 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

2017-057 résolution no 2017-057

CIRCUIT NUMÉRO 4

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu d'accorder un contrat à Transport et Excavation Jocelyn Ménard pour +/- **2 550** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour le montant de 37 674.44 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 26 avril 2017 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

13) Abat-poussière saison 2017, résultat de l'appel d'offres

Le 26 avril 2017, à 10 heures 01

Personnes présentes :

- Lise Houle, directrice générale/secrétaire-trésorière
- Luc Deslongchamps, inspecteur en bâtiments

Soumissions reçues :

	Prix au litre avec épandage (\$/l)	Total avec épandage avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Chlorure de Calcium :			
Somavrac (C.C.) inc.	0.2995\$/l.	44 925.00 \$	51 652.52 \$
Les entreprises Bourget inc.	0.329\$/l.	49 350.00 \$	56 740.16 \$
Chlorure de Magnésium :			
Somavrac (C.C.) inc.	Nil	Nil	Nil
Les entreprises Bourget inc.	Nil	Nil	Nil

La directrice générale / secrétaire-trésorière
Lise Houle

2017-058 résolution no 2017-058

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu d'adjuger le contrat d'approvisionnement et la pose d'abat-poussière (chlorure de calcium) à Somavrac (C.C.) Inc. pour un montant de 0.2995 \$ /litre sans les taxes, conformément à sa soumission ouverte le 26 avril 2017 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

14) Autorisation de nivelage

2017-059 résolution no 2017-059

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu d'autoriser des travaux de nivelage aux chemins municipaux et d'autoriser une dépense n'excédant pas 15 000\$.

ADOPTÉE

15) Entretien des pelouses 2017

La directrice générale informe qu'une offre a été reçue :

Roland Lloyd : 1 100.00 \$

La directrice générale informe que Monsieur Roland Lloyd a eu le service en 2015 et 2016 et le montant n'a pas changé. Les conseillers sont tous d'accord qu'une tonte aux 2 semaines est inacceptable surtout en début de saison.

2017-060 *résolution no 2017-060*

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu de retenir les services de Roland Lloyd pour le contrat de tonte pour la saison estivale 2017 au montant de 1 100.00\$, le paiement afférent sera payé en deux versement égaux de 550.\$ en juillet et à la fin de la saison.

ADOPTÉE

16) Varia ouvert

16.a) suivi du CCU

Le conseil prend connaissance du suivi d'une rencontre du CCU le 15 mars dernier :

Suivi de la rencontre du CCU le 15 mars 2017-

Sont présents ; Germain Boutin, conseiller - Robert Burns, citoyen - Denis Palmer, citoyen.

M, Yves Charpentier vient nous présenter son projet d'agrandissement de son étable laitière et une augmentation du nombre d'unité animale. Le projet tel que présenté ne respecte pas la distance calculé selon le calcul des distances séparatrices du chapitre XI du règlement de zonage 552-00.

Nous constatons que les documents soumis avant la rencontre sont erronés, le nombre d'U.A. du cheptel ne serait le bon et nous demandons à M. Yves Charpentier de nous déposer des documents plus complets et signés par son ingénieur pour les besoins du conseil et avoir une meilleure compréhension de la demande.

Le comité ne peut alors se prononcer sur un projet qui n'est assez documenté pour l'instant.

Le 22 mars M. Yves Charpentier nous dépose de nouveaux documents. L'augmentation sera de 286 U.A. soit au final **464 U.A. totale** échelonné sur 8 à 10 ans, soit une augmentation moyenne de 28 U.A. par année.

Afin d'atteindre les exigences règlementaires, il nous propose une haie brise vent, qui deviendrait efficace dans huit à dix ans, selon le document du MAPAQ.

Selon le document présenté, en tenant compte d'une haie brise vent la distance est établie, pour 464 U.A. avec le facteur 0,7 pour haie brise vent, à 348,8 mètres du périmètre urbain.

Si la haie brise vent était autorisée et qu'elle serait existante et effective, le projet serait conforme, car la distance du bâtiment actuel est de 349 mètres du périmètre urbain.

Présentement la réglementation ne tient pas compte des haies brise vent et les procédures pour les inclure au schéma d'aménagement et à la réglementation nous mène au 17 août 2017.

Donc, le projet demeure dérogatoire, car la haie brise vent n'est pas encore en place et pour être considérée elle devrait être existante et conforme aux exigences du tableau 1 du document sur les Écrans brise-vent du MAPAQ.

Il nous demande de tenir compte des points suivants;

- Les vents dominants sont à l'opposé du périmètre urbain,
- La haie brise vents sera efficace après 8 à 10 ans,
- Un boisé mature existe déjà entre le périmètre urbain et la ferme laitière, ce qui contribuerait à réduire les odeurs,
- Aucune habitation ne se trouve dans l'espace à protéger présentement,
- L'augmentation se fera graduellement,
- L'agrandissement ne réduit pas la distance actuelle entre le périmètre urbain et l'étable actuel.

Pour être considéré comme efficace un boisé doit se situer à une distance de 30 à 60 mètres du bâtiment de d'élevage, le boisé en question est à plus de 200 mètres.

Luc Deslongchamps,
Inspecteur en bâtiment et environnement

Après discussion, les membres du conseil sont d'accord à reporter la décision à une prochaine séance.

La conseillère Yeates Dubeau informe de plainte concernant la manipulation des bacs de matières résiduelles et recyclables.

2017-061 **résolution no 2017-061**

Attendu que la collecte d'ordures et recyclage effectuée par l'entrepreneur Stanley & Dany Taylor Transport Inc. depuis quelques années;

Attendu que le camion n'est pas muni d'un bras mécanique;

Attendu que les bacs appartiennent aux propriétaires;

Attendu que la manipulation des déchets doit être faite avec le plus grand soin possible lors du chargement;

Attendu que les bacs doivent être déposés sur leur fond une fois vidés, couvercles refermés et replacés à leur point de collecte;

Il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, et il est résolu de demander à l'entrepreneur d'aviser ses employés de porter attention à la manipulation des bacs aux cueillettes.

ADOPTÉE

La conseillère Yeates Dubeau demande de l'information sur l'entretien des fleurs.

Le conseiller Morrison demande ou en est le projet de l'aéroport. Monsieur le maire répond.

17) Période de Questions

Yves Théroix informe de vidanges au bout du chemin Goddard. La note est prise et le tout sera ramassé cette semaine.

Yves Théroix parle du stationnement le long du chemin Goddard. Aussi, il demande un suivi de la propriété voisine à la sienne.

Thérèse Ménard parle de la partie non entretenue du chemin Goddard. Monsieur le maire répond.

Aussi elle demande des explications sur l'occupation des loisirs dans la municipalité. La conseillère Désindes répond.

18) Fin de la séance.

2017-062 Résolution no 2017-062

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la séance soit levée à 20H07.

ADOPTÉE

La signature par le maire suppléant du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 1^{er} mai 2017.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière